

3tC

Groupement d'Intérêt Economique
régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967
Siège Social : Avenue de la Bienfaisance - BP 6
13117 Lavera.

RCS Aix en Provence 410 263 610

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 janvier à 10 heures, les membres du groupement d'intérêt économique « 3TC », se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège du groupement situé Avenue de la Bienfaisance – Campus Salle Rigel – BP 6 – 13117 Lavera, sur convocation faite par l'Administrateur.

Sont présents :

- **Petroineos Manufacturing France SAS**, Société par Actions Simplifiée
au capital de 91.082.309 Euros
dont le Siège Social est Avenue de la Bienfaisance – BP n°6
13117 LAVERA
Représentée par Monsieur Bruno BARTHELEMY
Ladite société est propriétaire de50 % des droits

- **INEOS Chemicals Lavera SAS**, Société par Actions Simplifiée
au capital de 53 399 372 Euros
dont le Siège Social est Avenue de la Bienfaisance – BP n°6
13117 LAVERA
Représentée par Monsieur Hugues GOUJON
Ladite société est propriétaire de50 % des droits

Total.....100 % des droits
Seuls membres du Groupement.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Hugues GOUJON, Administrateur.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Nathalie BEAUVAIS.

NG NB

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les membres présents ou représentés constituent l'unanimité des membres du groupement.

Par suite, le Président déclare que l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission et nomination du Contrôleur de gestion ;
- Pouvoirs pour les formalités ;

Puis, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Thomas MIGNOT de ses fonctions de Contrôleur de Gestion à compter de ce jour, lui donne quitus pour l'exercice de son mandat, et désigne en qualité de Contrôleur de Gestion Monsieur Bruno BARTHELEMY demeurant 5 allée du moulin desonaille – 13480 CABRIES, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Monsieur BARTHELEMY déclare qu'il accepte ses fonctions de Contrôleur de Gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

HG
VB

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la secrétaire.

Le Président

Monsieur Hugues GOUJON



La secrétaire

Madame Nathalie BEAUVAIS

